

Défaillant=redoublement ?

Par **Leolio**, le **12/06/2019** à **16:10**

Bonjour à tous et à toutes, en espérant que la fin d'année vous a été ou vous sera heureuse. Je vous explique ma situation, j'ai arrêté d'aller en cours à partir du mois de mars suite à une grave dépression dont je préfère passer les causes. Mais du coup, j'ai arrêté d'aller en TD, et aux partiels qui ont suivi, et j'aurai juste une petite question que j'aurai bien poser à la scolarité de ma fac mais ils sont en congés cette semaine. Je veux juste savoir si le statut de défaillant me donne droit à un redoublement ou pas, ma question paraît peut-être bête mais bon je veux vraiment reprendre mes cours l'année prochaine et ça m'inquiète, merci.

Par **Isidore Beautrelet**, le **13/06/2019** à **08:08**

Bonjour

Pour le moment votre statut de défaillant signifie seulement que vous allez devoir repasser toute vos matières du semestre aux rattrapages y compris celles que vous avez validées.

Par la suite, vous pourrez bien évidemment redoubler si vous n'obtenez pas la moyenne générale à l'issue des rattrapages.

A noter que si vous ne vous rendez pas aux rattrapages vous serez de nouveau défaillant ce qui signifie que vous allez redoubler et repasser TOUTES les matières même celles que vous aviez validées.

En bref, quoiqu'il en soit vous allez pouvoir redoubler votre L1.

Je vous souhaite bon courage pour l'année prochaine.
N'hésitez pas à revenir sur le forum si vous avez des questions.

Par **Leolio**, le **13/06/2019** à **09:56**

Bonjour, vous êtes sûr que je vais devoir repasser toutes mes matières validées ? Même si je n'avais validé que les petites, j'étais content de pouvoir m'en débarrasser, surtout l'anglais... et je peux même pas faire acte de présence aux rattrapages je fais un service civique dans un tribunal. Bon bin tant pis, ça m'apprendra à déconner...

Par **Isidore Beautrelet**, le **13/06/2019** à **14:31**

Bonjour

Je vous confirme que si vous êtes défaillant, vous allez redoubler sans conserver les UE validées.

Après ne soyez pas trop dur avec vous même, ce n'est pas de votre faute si vous avez fait une dépression.

En tant que service civique vous avez droit à des jours de congés (2 jours par mois travaillé). Est-ce que vous les avez déjà utilisés ?

Si ce n'est pas le cas, essayez de voir avec votre tuteur si vous ne pouvez pas les utiliser pour pouvoir passer les rattrapages.

Aller aux rattrapages est la seule solution pour ne pas finir défaillant.

Par **Inio**, le **18/12/2021** à **20:58**

Bonjour,

Moi aussi j'ai ce problème

J'ai besoin de votre aide !! J'ai été absente à plusieurs examens à Paris 3 Sorbonne Nouvelle, suite à une erreur (tp conne ?) . Et je pense que je suis défaillante du coup. Le problème c'est que je suis boursière et j'ai trop peur qu'on me retire la bourse. Je suis dans la merde car c'est mon seul revenus.

Je voulais savoir si qq'un sait si CROUS vérifie nos absences? Est ce que la fac Paris 3 vérifie les absences et est-ce la fac Sorbonne nouvelle déclare aux CROUS les étudiants boursiers qui on été absent aux examens ?!

J'espère juste que CROUS ne vérifiera pas pour ce 1ère semestre et je rattraperai mes absences aux examens lors des rattrapages de juin. Je suis en Master 1

Je sais pas si quelqu'un c'est déjà retourné dans cette situation ?!

Merci beaucoup pour vos réponse et aide !!!

Par **Isidore Beautrelet**, le **19/12/2021** à **07:22**

Bonjour

En principe, la scolarité transmet la listes des étudiants défaillants au CROUS. Mais vous pouvez sans doute demander à vous expliquer.